



Réception de deux objets identiques

Par laurege, le 05/03/2010 à 22:23

Bonjour,

J'ai offert à un membre de ma famille un écran d'ordinateur acheté en ligne. Le délai de livraison étant largement dépassé, je me suis déplacé à l'entrepôt et ai pu récupérer un écran. Quelques jours plus tard, le destinataire du cadeau a reçu par la poste un deuxième colis, apparemment identique à celui que j'avais récupéré.

La société expéditrice n'a pour l'instant pas donné signe de s'être rendue compte de cette erreur. Je souhaiterais savoir de quel délai dispose le vendeur pour récupérer le colis supplémentaire. D'autre part, à qui doit-il le réclamer : l'acheteur, le destinataire ou le titulaire du compte internet à partir duquel la commande a été passée ?

En attendant la réclamation éventuelle du vendeur, le colis peut-il être ouvert et l'écran utilisé ? Nous avons tenté à plusieurs reprises de contacter la société vendeuse sans succès, personne ne répond aux mails ou au téléphone.

Dans quelles conditions doit s'effectuer le retour si la société réclame le colis, étant bien entendu, que je ne souhaite pas avoir de frais sur ce colis envoyé par erreur ?

Merci d'avance pour vos précieux éclairages.

Cordialement
Laurege